



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
25/10/2017

Dossier complet le :
25/10/2017

N° d'enregistrement :
20 171 940

1. Intitulé du projet

Implantation et exploitation d'une usine d'enrobés sur la commune de Longueau (80)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Enrobés de la Baie De Somme (EBDS)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Xavier BOUCHE, gérant de la société EBDS

RCS / SIRET

4 8 3 | 8 2 2 | 6 2 3 | 0 0 0 1 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a) Autres ICPE	Installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2521-1 : centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société E.B.D.S. projette d'exploiter une usine d'enrobés constituée d'une centrale d'enrobage fixe de type Ermont RF300, d'une unité de fabrication de graves routières et d'une plateforme de valorisation de déchets inertes (déchets du BTP, fraisats d'enrobés).

Le site comprendra :

- une usine d'enrobés constituée de trémies prédoseuses, d'un tambour sécheur malaxeur fonctionnant au gaz naturel et équipé d'un système de dépoussiérage, d'un parc à liants (bitumes et émulsion de bitume) avec système de réchauffage électrique et de trémies de stockage de produits finis,
- une unité mobile de malaxage pour la fabrication de graves routières (avec liants hydrauliques),
- des zones de stockages de matériaux (granulats, agrégats d'enrobés et déchets du BTP)
- une station de distribution de carburants (gasoil et gasoil non routier)
- des voies de circulation.

Les seuls travaux de démolition envisagés concernent le bâtiment situé au centre du terrain, à l'Est de l'ancien entrepôt SNCF. Les autres bâtiments existants, côté Ouest, seront conservés.

4.2 Objectifs du projet

Avec une production annuelle moyenne de l'ordre de 100 000 tonnes d'enrobés, l'usine permettra de répondre principalement aux marchés de travaux publics du secteur, dont les marchés routiers et autoroutiers.

La société EBDS pourra produire différents types d'enrobés en fonction de la demande (enrobés chauds, enrobés tièdes, graves routières). La production annuelle maximale sera de 180 000 tonnes d'enrobés.

Le site projeté permettra également la valorisation de déchets inertes (déchets provenant du BTP, fraisats d'enrobés provenant de chantiers de rabotage de couches de roulement). Le concassage-criblage de ces matériaux sera réalisée par campagnes par une unité mobile mise en place une à deux fois par an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Nettoyage et débroussaillage du terrain, légère mise à niveau selon les dispositions topographiques du plan d'exécution (simple mouvement de terres en place, non nécessité d'amenée de terres extérieures, non nécessité d'évacuation de déblais excédentaires, pas de rabattement de nappe...)
- Amenée des réseaux depuis raccordement à un branchement public (électricité, gaz, eau, télécom, assainissement EP et EU...),
- Stabilisation des aires de stockage aérien des granulats,
- Création des pistes de circulation,
- Mise en place des dalles et plots bétons pour la pose des éléments de l'usine (selon dispositions du constructeur et du plan d'exécution),
- Réalisation des autres prestations de génie civil pour le parc à liants, la cuve émulsion, le pont bascule (selon dispositions du constructeur et du plan d'exécution)
- Amenée et montage des éléments de l'usine (selon dispositions du constructeur),
- Réalisation des voiries au droit des pistes (couches de fondation, enrobés)
- Clôture, panneautage et signalisation du site.

La durée prévisionnelle des travaux sera de 6 mois minimum. L'amenée et le montage de l'usine étant prévus pour le troisième trimestre 2019. La mise en service de l'usine est prévue pour la fin de l'année 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'usine d'enrobés assurera la fabrication à chaud de matériaux routiers pour la confection de chaussées.

Le procédé de fabrication d'enrobés est composé des étapes suivantes :

- l'approvisionnement des matières premières (granulats, filler, bitumes, agrégats d'enrobés et autres déchets provenant du BTP),
- le stockage adapté (aires de stockage extérieures, silo, citernes calorifugées),
- le chargement des granulats/agrégats dans les prédoseurs,
- le séchage des granulats/agrégats,
- le dosage des granulats/agrégats en fonction du type d'enrobés à fabriquer,
- le mélange des granulats avec le bitume et les fillers dans le malaxeur,
- le stockage des matériaux enrobés dans les trémies calorifugées,
- le chargement des camions,
- la livraison sur chantiers de destination.

Des déchets inertes provenant de déconstruction d'ouvrages du BTP ou des fraisats d'enrobés provenant de déconstruction d'ouvrages routiers pourront être recyclés dans le process. Des campagnes de concassage - criblage de ces déchets à recycler pourront être réalisées par une unité mobile, à raison de 1 à 2 campagnes de 15 jours par an.

Une unité mobile de malaxage permettra également la fabrication de graves routières aux liants hydrauliques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
Le projet relève de la procédure d'autorisation environnementale au titre de la nomenclature ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des terrains	6 ha
Capacité maximale de production d'enrobés	300 t/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

80 330 LONGUEAU
Section AC
Parcelle 381 pp

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 2 1' 5 3 " E Lat. 4 9° 5 2' 4 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones les plus proches sont le Marais de la Vallée de la Somme entre Daours et Amiens (ZNIEFF de type 1) et la Haute et Moyenne Vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville (ZNIEFF de type 2). Elles sont situées à 250 m au Nord du projet (cf. carte de localisation en annexe).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est situé à 4,1 km à l'Est. Il s'agit du Grand Marais de la Queue, sur la commune de Blangy-Tronville (cf. carte de localisation en annexe).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étang Saint-Ladre, Réserve Naturelle Nationale, est distant de 2,3 km (cf. carte de localisation en annexe).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Longueau est concernée par le Plan de Prévention du Bruit d'Amiens Métropole (cf. carte de localisation en annexe).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur la commune de Longueau, la Cité - jardin dite du Château Tourtier et la Rotonde ferroviaire sont classées au titre des Monuments Historiques. Le projet est toutefois situé en dehors de tout périmètre de protection (cf. carte de localisation en annexe).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains à dominante humide recensés les plus proches sont situés à 250 m au Nord du projet. Il s'agit principalement de taillis hygrophiles (cf. carte de localisation en annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Longueau est concernée par le PPR Inondation de la vallée de la Somme (approuvé le 02/08/2012) (cf. carte de localisation en annexe). La commune de Longueau n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 200 m des sites Natura 2000 "Etangs et marais du bassin de la Somme" (ZPS) et "Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie" (ZSC). (cf. carte de localisation en annexe) A noter également la présence de la ZSC "Tourbières et marais de l'Avre" et de la ZPS "Etangs et marais du Bassin de la Somme" à 1900 m au Sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu aucun prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu aucun prélèvement d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une friche industrielle de la SNCF (ancienne zone de frêt). Une visite de site a été effectuée le 4 octobre 2017. Les espèces observées ne présentent pas d'enjeu particulier (renard, lapin de garenne, corneille noire, pie bavarde, merle noire, pinson des arbres, mésange bleue, troglodyte mignon). Par ailleurs, le projet est localisé en dehors de toutes zones d'intérêt (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques...) et ne remettra pas en cause le fonctionnement écologique local.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats présents sur les terrains projetés sont artificialisés et ne présentent aucun intérêt écologique. En l'absence de rejets industriels dans le milieu naturel, le projet ne portera pas atteinte au bon état écologique des sites Natura 2000 recensés à proximité. Une étude des incidences Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seuls les rejets atmosphériques de l'usine d'enrobés seraient susceptibles d'engendrer des risques sanitaires. L'air du tambour sécheur (comportant les vapeurs issues du malaxage et les gaz imbrûlés) seront traités par une installation de dépoussiérage (filtre à manches) garantissant un rejet de poussières inférieur à 20 mg/Nm3 en sortie de la cheminée. Une évaluation quantitative des risques sanitaires sera présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des trafics liés à l'approvisionnement en matériaux (granulats, bitume, filler, fraisats, déchets inertes du BTP) et à la livraison des enrobés. Pour une production moyenne annuelle d'enrobés de 100 000 tonnes, le trafic lié à l'approvisionnement en matières premières et à la livraison des produits finis peut être estimé à 7800 camions/an soit environ 35 camions/jour (70 allers-retours).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'usine d'enrobés sera en partie intégrée dans un bâtiment. Les dispositions constructives permettront donc de limiter les sources de bruit qui peuvent être : le brûleur du tambour sécheur, le concasseur lors des campagnes de concassage et les poids lourds et engins de manutention circulant sur le site. Une étude acoustique sera présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Le site est localisé à proximité immédiate de la gare de frêt et de voies ferrées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs proviennent principalement des bitumes et des enrobés. La société EBDS utilisera des bitumes purs, moins odorants.</p> <p>Les odeurs provenant essentiellement des enrobés lors du chargement, les camions de livraison des enrobés seront bâchés immédiatement après leur chargement afin de réduire les émissions olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les installations génératrices de vibrations seront le crible écrêteur à l'entrée du convoyeur et le système de décolmatage pneumatique des manches de filtration. Les dispositions constructives de l'usine d'enrobés et de ses équipements permettront de limiter ces vibrations.</p> <p>La circulation des trains sur les voies ferrées situées à proximité peut être source de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site fonctionnera principalement de jour, de 5h et 19h.</p> <p>Néanmoins, à certaines périodes de l'année, ces horaires nécessiteront l'éclairage des installations, des voies de circulation et des véhicules circulant sur le site.</p> <p>Par ailleurs, le site est susceptible de fonctionner les nuits lors des travaux autoroutiers afin de limiter l'impact des travaux sur le trafic. Le fonctionnement de nuit est estimé à 80 nuits/an.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront principalement constitués des gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site et des rejets gazeux émis par la cheminée du tambour sécheur. Le tambour sécheur sera équipé d'un brûleur nouvelle génération fonctionnant au gaz naturel et d'un filtre à manches. Les rejets seront conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 02 février 1998.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera uniquement des eaux usées sanitaires et pluviales. Les eaux sanitaires rejoindront le réseau d'assainissement communal, tandis que les eaux pluviales seront collectées et traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant tout rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le procédé de fabrication d'enrobés ne génère aucun déchet.</p> <p>Les déchets générés par l'activité de la société seront essentiellement des boues d'hydrocarbures issues du séparateur, des huiles usagées et déchets d'entretien du matériel et des déchets banals (ordures ménagères). Tous ces déchets seront collectés séparément et traités des sociétés spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une friche industrielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ces éléments sont traités dans une annexe jointe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situera sur une friche industrielle, à proximité de la gare de frêt. Il n'affectera pas de manière notable des zones à forte potentialité environnementale et remarquable et peut donc être dispensé d'une évaluation environnementale. Par ailleurs, la procédure d'autorisation environnementale permettra de prendre en compte l'ensemble des impacts potentiels du projet. Cette procédure d'autorisation comprendra une étude d'incidence environnementale qui présentera l'ensemble des mesures envisagées pour éviter, réduire voire compenser les incidences du projet et sera garante d'une protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité des populations. Elle permettra également de fixer les prescriptions nécessaires et suffisantes à la protection des intérêts visés aux articles L211-1 et L511-1 du Code de l'Environnement.

La procédure d'autorisation environnementale avec étude d'incidences est donc suffisante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>